

DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du mardi 08 avril 2025

Nombre de Conseillers :
Afférents au Conseil : 13
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
31 mars 2025

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.

Excusés avec pouvoir : Christelle JOIE pouvoir à Mireille CHARBY, Julien JOURDAINE pouvoir à Cathy BATISTE.

Excusés sans pouvoir : Caroline LALEVÉE LESAGE, Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : Cathy BATISTE

DELIBERATION N° 2025-24

OBJET : Crédit d'emploi – Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe.

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour occuper les fonctions d'entretien, d'aménagement des espaces-verts – voirie – bâtiments communaux, conduite et maintenance du matériel d'équipement et participer à des travaux sur les bâtiments à compter du 1^{er} mai 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois :
 - o Filière Technique
 - Adjoint Technique principal 2^{ème} classe - Catégorie C - Temps complet.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

ADOPTÉ : à 10 voix pour.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance
Cathy BATISTE

Le Maire,
Marina DUPUY

